

# Silence et combats autour des émanations nocives des usines de l'AIAG à Chippis (1908-1930)

---

P a r  
S i m o n  
S c h w e r y

---

## *Introduction*

┌ Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'établissement d'une succursale de la *Société Anonyme pour l'Industrie de l'Aluminium* (AIAG) à Chippis marque le début du développement industriel à une grande échelle de la région sierroise. Cette arrivée de l'AIAG en Valais provoque des bouleversements économiques indéniables et l'impact de cette usine sur la population environnante est considérable.

Si cette évolution permet l'amélioration certaine des conditions de vie, elle apporte parallèlement des désagréments. A la fin de la Première Guerre mondiale, à Chippis et dans les environs des usines, la végétation est fortement brûlée. Une étrange maladie décime le bétail dans des proportions inhabituelles. A l'Institut pour enfants sourds-muets de Géronde, les maladies respiratoires frappent de manière spectaculaire les religieuses et les enfants. Jusqu'alors,

la région était pourtant réputée pour son climat particulièrement sain.

Au cours des trois premières décennies du siècle, outre les habituels chocs entre ouvriers et direction, des conflits se développent entre la fabrique et des particuliers. Des traces subsistent des combats menés pour dénoncer les effets nocifs de l'activité industrielle. Dans ce cadre, c'est à Chippis et à Géronde que l'on tente de se faire entendre. La grève de 1917

marque le paroxysme de la contestation ouvrière, mais les travailleurs garderont le silence sur les effets de la pollution, alors même qu'ils sont les premiers lésés. Les conflits autour des émanations entre 1908 et 1930 sont peu connus. Quelques ouvrages d'histoire valaisanne mentionnent brièvement le problème des émanations nocives, mais les auteurs ne disent rien de l'agitation, des dénonciations, des expertises ou du silence.

- 
- <sup>1</sup> ROH 1960, p. 244.
- <sup>2</sup> CLAVIEN 2002, p. 607.
- <sup>3</sup> KAUFMANN 1965, p. 34.
- <sup>4</sup> PAVILLON 1998, p. 165.
- <sup>5</sup> ARLETTAZ 1989, p. 10.

---

## *Le Valais à l'aube des bouleversements*

### *LES DÉBUTS DE L'INDUSTRIALISATION*

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie valaisanne se distingue par la nette prédominance de l'agriculture. La grande majorité de la population trouve dans le travail de la terre sa principale mais insuffisante source de revenu. Les exploitations agricoles se caractérisent par leur petite taille<sup>1</sup>. Au morcellement de la propriété s'ajoute un mode de production relativement archaïque qui accentue encore la pauvreté du paysan. Le développement de l'activité industrielle à partir des années 1890 est encouragé par la réalisation des grands travaux de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, en particulier l'endiguement du Rhône et l'arrivée du chemin de fer. L'exploitation de l'énergie hydroélectrique permet à diverses industries de s'implanter dans la région. En 1897, les usines de la *Lonza* s'installent à Viège, puis en 1904 la *Ciba* exploite une usine à Monthey. L'*Aluminium Industrie Aktien Gesellschaft*, AIAG, entreprend les travaux de construction de ses infrastructures en 1905 à Chippis. Cette fabrique utilise le procédé de l'électrolyse pour la production d'aluminium et trouve en Valais de l'énergie en grande quantité à des prix avantageux<sup>3</sup>.

Avec l'ouverture des fabriques en Valais et la réalisation de grands travaux comme le percement du Simplon apparaissent les ouvriers. Les organisations chrétiennes-sociales s'empressent alors d'investir le champ de la défense ouvrière, devançant et affaiblissant les syndicats socialistes<sup>4</sup>. En effet, plusieurs syndicats chrétiens s'étaient déjà formés, notamment à Chippis sous l'impulsion du président de la commune Alexandre Zufferey (1912 à 1920 et député de 1917 à 1921) et de l'abbé Pilloud, secrétaire de l'*Union des travailleurs catholiques romands*.

### *LE PAYSAGE POLITIQUE DU CANTON*

Le paysage politique valaisan du début du XX<sup>e</sup> siècle est composé de trois groupes de force inégale. Depuis 1857 et la fin du « régime radical », la tendance conservatrice est omniprésente sur la scène politique et les représentants conservateurs occupent environ les deux tiers des sièges au Grand Conseil<sup>5</sup>. Comme le souligne Elisabeth Roux, le « conservatisme » se réclame de la foi chrétienne, de l'antiradicalisme

et de l'attachement à une société patriarcale agricole<sup>6</sup>. Cependant, avec les trois premières décennies du siècle, émerge une nouvelle génération de politiciens « conservateurs-progressistes » dont Maurice Troillet est l'un des principaux chefs de file. Cette personnalité marque profondément le Valais par sa longévité au gouvernement, de 1913 à 1953, et par l'importance de ses réalisations à la tête du Département de l'Intérieur. Son implication sera déterminante dans les conflits suscités par les émanations nocives des usines. Contrôlant au sein de son Département les Services de l'Industrie et de l'Agriculture, Maurice Troillet va surtout s'appliquer à défendre les intérêts des agriculteurs. De son côté, Joseph Burgener, chef du Département de l'Instruction publique, soutiendra ceux de l'Institut pour enfants sourds-muets de Géronde. La question des émanations nocives occupera aussi les débats du Grand Conseil.

Face à l'hégémonie conservatrice, les libéraux-radicaux, groupant des paysans, artisans, petits industriels ou commerçants, principalement des régions de Martigny et Monthey, dénoncent l'ingérence du clergé dans les affaires politiques et s'opposent à la classe aristocratique et conservatrice dont ils veulent briser la puissance politique. Au Grand Conseil, ils représentent environ le quart des élus<sup>7</sup>.

Enfin, les socialistes, troisième force politique du Valais, s'organisent très difficilement au début du XX<sup>e</sup> siècle. Après plusieurs tentatives, le parti cantonal se constitue en décembre 1919. Deux ans plus tard, deux représentants entrent au Grand Conseil, mais il faudra attendre 1929 pour que les socialistes y obtiennent 5 sièges<sup>8</sup>, progression combattue par le clergé qui juge cette orientation politique dangereuse<sup>9</sup>.

6 ROUX 1979, p. 218.

7 CLAVIEN 2002, p. 649.

8 CLAVIEN 2002, p. 649.

9 SALAMIN 1978, p. 290.

10 PAVILLON 1998, p. 156;  
CLAVIEN 2002, p. 662.

---

## *Aluminium et pollution*

### *UNE IMPULSION VENUE DE L'EXTÉRIEUR*

┌ Dans ses débuts du moins, l'industrialisation du Valais est le fait d'initiatives extérieures au canton<sup>10</sup>. Les capitaux et la direction des usines sont souvent étrangers à la région et la main-d'œuvre qualifiée est issue pour la plus grande part d'autres cantons suisses. Le cas de Chippis confirme ce phénomène. C'est ainsi qu'en 1888 à Zurich, le colonel Peter Emil Hubber, le colonel Gustave Naville, de Genève, Georg Neher et le savant français Paul Héroult fondent, avec la participation d'un consortium de banquiers et d'industriels allemands, l'*Aluminium Industrie Aktien Gesellschaft*. Les usines de l'AIAG à Neuhausen am Rheinfall

sont les premières en Europe à produire industriellement de l'aluminium en 1889. La demande croissante pour ce nouveau métal incite la direction à établir de nouveaux sites de production, en 1898 à Rheinfelden en Allemagne et, dès 1899, à Lend en Autriche. Si les matériaux nécessaires à la production d'aluminium peuvent être transportés depuis leur site d'extraction, il est encore difficile, au début du XX<sup>e</sup> siècle, de disposer d'énergie électrique en grande quantité. Rapidement, l'AIAG s'intéresse au Valais et plus particulièrement au site de Chippis qui permet d'exploiter deux cours d'eau, la Navizance et le Rhône.

## *L'ALUMINIUM, INDUSTRIE POLLUANTE*

La légèreté et la haute résistance des alliages de l'aluminium bouleversent l'industrie métallurgique. C'est au cours de l'électrolyse que se dégage une importante pollution fluorée, le fluor étant utilisé pour abaisser le point de fusion de l'alumine. Jusque vers 1930, environ 50 kg d'acide fluorhydrique (HF, forme la plus toxique du fluor) par tonne d'aluminium produite sont ainsi rejetés dans l'atmosphère<sup>11</sup>. A ce polluant s'ajoutent d'autres éléments toxiques dont des poussières d'alumine, de cryolithe, du monoxyde de carbone, de l'anhydride sul-

fureux et des vapeurs de goudron. Ces composés sont extrêmement toxiques et dangereux pour la santé humaine, à une faible dose déjà<sup>12</sup>. Dès 1914 et, à la suite du conflit qui éclate en Europe, les usines d'aluminium de Chippis élargissent leur production avec l'acide nitrique qui sert à la fabrication de munition. Au cours des diverses étapes de production, il se dégage du peroxyde d'azote, de l'acide nitreux et de l'acide sulfureux.

Aux usines d'aluminium de Chippis, les émanations nocives s'échappent des cheminées, mais aussi des bâtiments, qui ne sont pas étanches. Si les régions montagneuses per-

■  
<sup>11</sup> GRINBERG 1997, pp. 6, 317.

<sup>12</sup> DOSSIER FLUOR 1976, p. 9.



*A l'ouverture de la vallée d'Anniviers sur la plaine du Rhône :  
le village de Chippis, le complexe industriel de l'AIAG  
et la colline de Géronde, vers 1920.  
(Hypolite Chappuis, Médiathèque Valais – Martigny)*



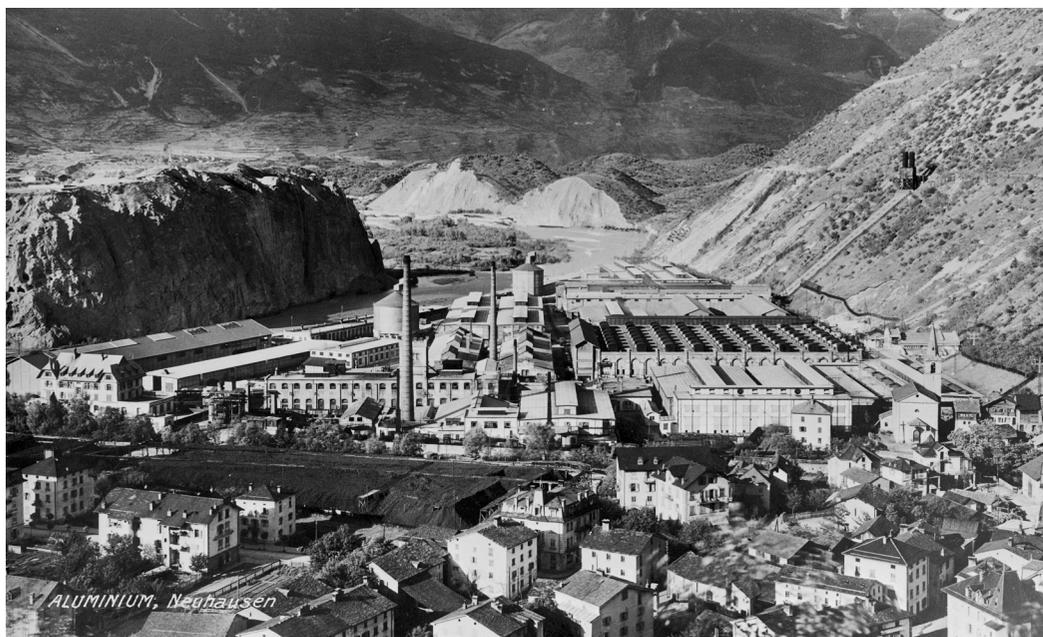
mettent de disposer d'électricité, le terrain, par contre, aggrave la pollution car les émanations nocives stagnent ou se déplacent à très basse altitude le long de la plaine. Les montagnes font ainsi office de vase clos contenant les émissions nocives dans une sorte de corridor. Sous la contrainte du gouvernement valaisan en 1913, l'industrie de l'aluminium installe des « fumivores » afin de diminuer les émanations nocives, mais les périodes de gel et de froid, fréquentes dans la région sierroise, auraient nécessité l'arrêt complet de ce type d'installations. Le conflit mondial provoque la croissance vertigineuse de la production et des matières premières de qualité inférieure, augmentant ainsi la pollution.

### LES PREMIERS DÉGÂTS

Dès 1908, avec la première coulée d'aluminium, les manifestations nocives apparaissent sur les végétaux. Les dégâts sont immédiatement associés aux gaz et fumées puisqu'ils sont d'un type absolument nouveau. Les brûlures des végétaux se distinguent sur les vignes aux alentours des usines, puis sur les forêts. Rapidement, les dommages aux végétaux s'étendent sur une grande échelle. L'ampleur des dégâts est telle en 1917 et 1918, que les arbres fruitiers proches des usines d'aluminium de Chippis ne produisent aucun fruit<sup>13</sup>. Les portions de forêts trop endommagées sont abattues. En 1912, ce ne sont pas moins de 10 hectares qui sont coupés à ras<sup>14</sup>.

■  
<sup>13</sup> ACC, dossier C. 4, Rapport d'expertise du D<sup>r</sup> H. Cristiani, p. 6.

<sup>14</sup> AEV, Forêts, fonds 6900-1, vol. 209, réf. 627/1.



*A gauche sur la photographie et dans l'ombre, le versant sud de la colline de Géronde qui plonge dans le Rhône. A droite, les pentes du Gorwetschgrat. Les infrastructures industrielles sont séparées du petit village par la Navizance. Au pied du Gorwetschgrat, l'on remarque le clocher de l'église et la cure où apparaissent les premiers effets nocifs de la pollution sur les animaux, vers 1930 et 1940.*

(Oscar Darbellay, Médiathèque Valais – Martigny)

Conséquence de cette atteinte aux végétaux, à partir de 1912, le bétail souffre d'une maladie caractérisée par un affaiblissement général de la structure osseuse qui conduit à la mort de l'animal. Le premier cas apparaît à l'étable de la cure de Chippis en 1911<sup>15</sup>. L'église et la cure étaient alors englobées dans le complexe industriel. Entre 1914 et 1916, la maladie s'étend lentement. C'est en 1917, que l'endémie explose. Des bovins sont atteints à Chippis, Sierre, Chalais, et Finges. Les professeurs Cristiani et Silberschmidt, mandatés par le Département de l'Intérieur, définissent les émanations des usines d'aluminium comme la cause de l'endémie qui affecte et tue le bétail dans la région de Chippis. Ils concluent que, sur une population bovine de 450 têtes, près du tiers des bêtes auraient été atteintes<sup>16</sup>. Les professeurs Cristiani et Silberschmidt analysent les fourrages de Chippis et effectuent diverses expériences, ce qui leur permet de déterminer l'origine de la maladie. Aux gaz dégagés par la production d'aluminium ou d'acide nitrique, il fallait encore ajouter l'émission de produits

solides (comme la poussière d'alumine, de cryolithe, de charbon...) qui s'étaient déposés sur le sol environnant et notamment sur les fourrages. Cette maladie du bétail, très peu fréquente dans la région jusqu'à l'arrivée des usines, a été particulièrement virulente dans les années 1916 et 1917, période durant laquelle la fabrique atteint son maximum de production<sup>17</sup>.

Si ces conclusions sont vivement rejetées par la direction des usines d'aluminium, dans les faits, l'agriculteur et le vigneron, voient leurs cultures atteintes et donc la récolte diminuer en qualité et en quantité. Le bétail périt et pour les paysans les effets des émanations nocives sont désastreux puisque les petits revenus issus de l'agriculture déjà insuffisants, sont fortement affaiblis. Les vignes du petit domaine créé sur la colline par l'Institut de Géronde sont brûlées par la pollution. En novembre 1918, tout son bétail doit être renouvelé<sup>18</sup>. Les conséquences économiques des fumées et des gaz sont ainsi catastrophiques pour une majorité de la population.

■  
<sup>15</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport de la commission du bétail, pp. 1-2.

<sup>16</sup> ACC, dossier C. 4, Rapport d'expertise du D<sup>r</sup> H. Cristiani, p. 9; Ces chiffres sont confirmés par : AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport de la commission du bétail, p. 2.

<sup>17</sup> ACC, dossier C. 4, Rapport d'expertise du D<sup>r</sup> H. Cristiani, p. 19.

<sup>18</sup> ACI, *Chronique*, 15 nov. 1918, p. 113.

<sup>19</sup> Voir la *Gazette du Valais*, 24 avril 1917, n° 35, p. 2.

---

## *Les premières revendications en faveur des ouvriers*

### *LE PHÉNOMÈNE DE L'OUVRIER-PAYSAN*

Les fabriques qui s'établissent en Valais perturbent les structures sociales et économiques du canton. Pourtant, l'impact de ce phénomène est à relativiser car la transition à l'industrie s'effectue progressivement, voire reste incomplète dans la majeure partie des cas. L'ouvrier des usines de Chippis, par exemple, possède la particularité de travailler en fabrique et parallèlement dans l'agriculture puisqu'il conserve le plus souvent sa petite exploita-

tion. Néanmoins, le paysan de la région sierroise découvre le travail en vase clos dans les halles de la fabrique d'aluminium. Ce phénomène de l'ouvrier-paysan est relevé par l'ensemble des historiens qui étudient le Valais au XX<sup>e</sup> siècle. L'introduction des 3 x 8 heures en 1917 favorise encore ce mode d'organisation du travail. Les travailleurs de l'aluminium à Chippis proviennent de la région comprise entre Gampel et Sion<sup>19</sup>. Bien que la

fabrication nécessite une main-d'œuvre considérable, la région sierroise n'est pas bouleversée fondamentalement par la création de grandes concentrations ouvrières. La direction de l'AIAG cherche à favoriser ce double emploi, notamment en subventionnant les trains spéciaux qui conduisent les travailleurs à la fabrique. Les fluctuations dans la production d'énergie électrique expliquent en partie ce choix. Avant la construction des barrages, la production d'énergie est irrégulière et l'usine de Chippis licencie en automne une partie de ses ouvriers pour les réengager au prin-

temps. Ceux-ci vaquent alors à leurs occupations agricoles. Ce mode de fonctionnement permet notamment d'éviter une concentration ouvrière importante et donc la constitution d'un terreau plus favorable aux revendications ouvrières.

### *DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIFFICILES*

Avec la Guerre, les usines de Chippis obtiennent l'autorisation du travail continu pour la fabrication d'acide nitrique et d'aluminium.



*Changement d'équipe aux usines d'aluminium de Chippis. La journée de travail compte 8 heures à l'usine. Elle commence ou se poursuit très souvent dans les champs, la vigne ou le soin du bétail, vers 1930. A droite du bâtiment de l'administration, on distingue l'une des cheminées de l'usine.*  
(Charles Krebs, Médiathèque Valais – Martigny)

Une partie des ouvriers travaillent donc de nuit et le dimanche, ce qui ne se fait pas sans la résistance des autorités religieuses et de la commune de Chippis<sup>20</sup>. Les conditions de travail aux usines sont extrêmement dures. Si officiellement l'horaire est de 10 heures jusqu'en 1917, l'ouvrier travaille généralement 12 heures par jour. Le docteur Meinrad de Werra, médecin du district de Sierre et fervent défenseur des ouvriers, dénonce à plusieurs reprises et en divers lieux les dangers d'un travail excessif pour leur santé.

Le paysan valaisan n'a alors pas d'autre alternative pour améliorer son ordinaire. Cependant, ce travail en fabrique ne semble pas suffisant pour survivre, puisque l'Inspectorat fédéral des Fabriques relève à plusieurs reprises que nombre d'ouvriers de Chippis commencent leur journée de travail sans avoir mangé<sup>22</sup>. A cette carence dans l'alimentation,

### **Dans la fournaise, des conditions de travail dantesques**

«Quant aux larges concessions accordées aux ouvriers, ce n'est pas sans peine que ceux-ci ont obtenu, et cela grâce au fait qu'ils étaient syndiqués, la journée de 8 heures. Elle était de 12 heures jusque-là. Il faut avoir vu les conditions dans lesquelles travaillent les ouvriers de Chippis (poussières, fumées, fournaïses) pour se convaincre de la nécessité d'une pareille mesure. Combien d'ouvriers y ont laissé leur santé ou leur vie. Combien d'ouvriers étrangers n'ont-ils pas renoncé à travailler dans de pareilles conditions. Il y a quelques années, les usines avaient fait venir une centaine de Croates. En moins d'une année tout ce monde avait disparu. Plus récemment, des Chaux-de-Fonniers quittèrent l'usine avant même d'avoir touché un outil. Des Bernois leur succédèrent. Ils n'y firent guère plus long.»<sup>21</sup>

*Rédigé en 1917, cet article du docteur M. de Werra rend compte des conditions de travail qui prévalent au début du XX<sup>e</sup> siècle à Chippis.*

il faut ajouter de suffocantes chaleurs en été dans les halles où la température de l'air dépasse souvent les 40°<sup>23</sup>, fournaïse saturée de poussières de charbon et d'autres émanations nocives<sup>24</sup>.

Malgré ces conditions de travail, le Valaisan commence jeune à travailler à Chippis. En effet, l'AIAG obtient des dérogations qui l'autorisent à embaucher des jeunes entre 16 et 18 ans, surtout durant la Première Guerre mondiale. A plusieurs reprises, la direction sera remise à l'ordre par l'Inspectorat cantonal des Fabriques pour avoir employé des jeunes de moins de 14 ans<sup>25</sup>. Les émanations nocives des industries d'aluminium atteignent très durement l'ouvrier-paysan. Par son travail en usine, l'ouvrier est affecté dans sa santé. D'autre part, et dans le même temps, comme paysan, il est lésé par les émanations nocives. En effet, celles-ci brûlent les vignes aux alentours des usines et souillent les herbages qui provoquent la mort du bétail.

### **UN PIONNIER DE LA DÉFENSE OUVRIÈRE, LE DOCTEUR MEINRAD DE WERRA**

Le combat pour la protection de la santé du travailleur est initié en 1913, par le docteur Meinrad de Werra. Celui-ci est médecin-chirurgien depuis 1899 et il devient médecin du district de Sierre en 1913. A la suite de son père, Charles de Werra, conseiller national, il fait son entrée sur la scène politique valaisanne. En 1921, il est élu au Grand Conseil valaisan. Député conservateur, il a été également conseiller municipal à Sierre.

Comme médecin du district, le docteur de Werra s'oppose aussi bien aux usines d'aluminium qu'au préfet du district de Sierre, représentant du gouvernement cantonal dans la région. En juin 1913, dans plusieurs lettres adressées à Maurice Troillet, chef du Département de l'Intérieur, il souligne les abus de la direction de l'usine notamment pour la question des ouvriers en incapacité de travail à la suite de blessures<sup>26</sup>. Quotidiennement, les ouvriers

■  
<sup>20</sup> AEV, fonds 3510-2, vol. 2, réf. 9. Rapport du service de l'Industrie, du Travail et du Commerce au chef du Département de l'Intérieur, 14 octobre 1913; ACC, livre p. 22, pp. 8-10, protocole des séances du conseil communal, 3 mars 1911.

<sup>21</sup> *Gazette du Valais*, 19 mai 1917, n° 58, p. 2.

<sup>22</sup> AEV, SITC, fonds 3510-2, vol. 1, réf. 4, Lettre de l'Inspectorat fédéral des Fabriques à l'Inspectorat cantonal des Fabriques, 21 novembre 1917.

<sup>23</sup> AEV, SITC, fonds 3510-2, vol. 2, réf. 12, Lettre du Département de l'Intérieur à l'Inspectorat fédéral des Fabriques, 10 mars 1920.

<sup>24</sup> *Gazette du Valais*, 14 septembre 1916, n° 104 [= 105], p. 2.

<sup>25</sup> AEV, SITC, fonds 3510-2, vol. 1, réf. 7, Lettre de l'Inspectorat cantonal des Fabriques à l'AIAG, 19 novembre 1917.

<sup>26</sup> AEV, Santé Publique, fonds 5710-1999, vol. 1, réf. 14.1, Lettres du docteur M. de Werra au chef du Département de l'Intérieur M. Troillet, 13 et 29 juin 1913.

blessés doivent se rendre à la fabrique de Chippis pour y être contrôlés. Pourtant, ce contrôle médical est effectué par un personnel qui n'a pas de formation particulière dans le domaine de la médecine. Les portiers et samaritains de l'usine ont pour tâche d'examiner et de diagnostiquer les blessures des travailleurs. Selon le docteur de Werra, les ouvriers sont le plus souvent atteints de brûlures ou de plaies parfois mal soignées qui s'étaient infectées. C'est lors de ce contrôle quotidien que l'on décide du retour d'ouvriers aux fours. Dans certains cas, ce sont les impératifs de la production qui engagent «les bureaucrates de l'Usine» à faire reprendre le travail à tel ou tel ouvrier. Si le docteur de Werra dénonce ces pratiques, il se retrouve pourtant isolé face à l'usine puisque ses quatre collègues sierrois ne lui apportent aucun soutien. Il se heurte à la puissance de l'usine qui force les ouvriers au boycott de son cabinet.

Le docteur de Werra trouve un adversaire coriace en la personne de Charles de Preux qui use de sa fonction de préfet pour étouffer les revendications et dénonciations du médecin du district. Ancien conseiller d'Etat de 1901 à 1905, mais aussi et surtout ancien directeur de la succursale de Chippis, il bloquera les plaintes du médecin du district, feignant dans le même temps l'indignation vis-à-vis des usines. Conseiller de l'AIAG, il reçoit alors un traitement annuel de 3800 francs pour ses services<sup>27</sup> sans toutefois abandonner ses relations avec l'administration cantonale, afin d'influencer ses anciens subordonnés. D'entente avec la direction de l'AIAG, il fera également disparaître des éléments de preuves destinés à des expertises pour les brûlures aux végétaux. Ces tentatives ne passent pas inaperçues, puisque le *Nouvelliste* du 2 octobre 1913 accuse publiquement Charles de Preux de l'usage intéressé de sa double fonction<sup>28</sup>.

Le 28 octobre de la même année, le médecin du district de Sierre revient à la charge et soumet un rapport au chef du Département de l'Intérieur au sujet d'une grippe qui sévit dans la région sierroise. Il informe à nouveau le

conseiller d'Etat des conditions de travail des ouvriers. Cette grippe, bénigne pour la population sierroise, revêt une virulence particulière parmi les ouvriers de Chippis. La surcharge de travail et l'atmosphère viciée des halles affaiblissent l'organisme des ouvriers, rendant ainsi les travailleurs plus vulnérables aux maladies<sup>29</sup>.

#### DU SILENCE DES OUVRIERS AUX PREMIÈRES REVENDICATIONS

Malgré des conditions de travail difficiles, peu de conflits sociaux éclatèrent au cours des premières années d'exploitation. La pauvreté oblige au travail en usine et incite au silence, face au puissant employeur. Le manque de culture ouvrière, dans une région confrontée à sa première industrialisation, de même que l'absence de concentration ouvrière importante, expliquent aussi l'absence de revendications des travailleurs. Ce n'est qu'à partir de 1916 que la contestation ouvrière apparaît. En août et septembre, un premier conflit important s'engage entre la direction et le syndicat, qui obtient à cette occasion une réduction des heures de travail et des indemnités de renchérissement. En 1917, les revendications ouvrières s'amplifient et aboutissent à une grève en juin. Précédemment, un attentat avait tenté de détruire la conduite forcée et, partant, l'usine de Chippis. Les énormes profits réalisés par l'AIAG durant les années de guerre avaient fortement marqué les ouvriers qui tentent alors d'obtenir une amélioration de leurs conditions de travail. Les abus des contremaîtres dans l'organisation du travail, dont témoigne le docteur de Werra, contribuent à raffermir progressivement l'opposition à la direction. Comme le souligne Alain Schweri, les événements et la grève de 1917 trouvent leur origine notamment dans l'état de mécontentement généralisé de la population habitant les environs des usines<sup>30</sup>. En effet, les dommages causés par les émanations nocives aux végétaux, aux bovins et aux humains incitent la population à soutenir les ouvriers de Chippis dans leur combat.

■  
<sup>27</sup> *Nouvelliste*, 14 octobre 1913, n° 138, p. 3.

<sup>28</sup> *Nouvelliste*, 2 octobre 1913, n° 133, p. 1.

<sup>29</sup> AEV, Santé Publique, fonds 5710-1999, vol. 1, réf. 14.1, Rapport du médecin du district M. de Werra au chef du Département de l'Intérieur M. Troillet, 28 octobre 1913.

<sup>30</sup> SCHWERI 1988, p. 121.

### Ils ont osé!

Le 1<sup>er</sup> mai 1917 à 5 heures 20 du matin, une bombe éclata au-dessus de l'usine de Chippis. L'attentat visait la conduite forcée des eaux de la Navizance. Le Département Militaire fédéral envoya le jour même des troupes à Chippis pour assurer la protection des installations industrielles de l'AIAG. Le Conseil d'Etat valaisan ne fut pas informé de ces mesures et protesta énergiquement auprès du Conseil fédéral.

Le 2 mai, une récompense de 20 000 francs fut offerte à la personne qui permettrait d'identifier les auteurs de l'attentat (*Feuille d'Avis du Valais*, 2 mai 1917, n° 49, p. 3). Le lendemain, en réponse à l'offre de l'usine, des affiches promettaient la somme de 20 000 francs à ceux qui poseraient une deuxième bombe (ZUFFEREY 1982, p. 157).

Le ou les auteurs de cet attentat ne furent pas démasqués. La protection du site industriel par l'armée fut ordonnée parce que les usines d'aluminium de Chippis produisaient alors de l'acide nitrique servant à la fabrication de munition. De plus, les exportations de l'aluminium produit à Chippis se dirigeaient exclusivement vers le Reich sous la forme d'article de compensation<sup>31</sup>. La « militarisation » des usines permit notamment de briser la grève qui se développa en juin 1917 et elle marque l'échec du combat ouvrier.

Cependant, ce service de garde indisposa vivement la population qui l'interprétait comme un signe d'hostilité de la direction. Outre des échanges d'insultes, la garde se fit bombarder de pierres à plusieurs reprises. Ces altercations donnèrent lieu à des plaintes de la direction.

*AEV, Archives de la commune de Saint-Luc, correspondance, P 531 bis,  
Lettre du directeur des usines de Chippis au préfet du district de Sierre, 28 décembre 1917.*

■  
<sup>31</sup> AEV, SITC, fonds 3510-2, vol. 1, réf. 6, Copie de la lettre adressée à M. Troillet chef du Département de l'Intérieur, 9 juin 1917 et copie de la lettre adressée à J. Kuntschen, président du Conseil d'Etat, 9 juin 1917.

<sup>32</sup> ACC, dossier C. 6., Convention AIAG – commune de Chippis, 28 octobre 1906.

<sup>33</sup> ZUFFEREY 1982, p. 126.

---

## *Le problème de la pollution à Chippis : une question non résolue*

*DES EFFETS BÉNÉFIQUES  
DE L'INDUSTRIALISATION  
À SES EFFETS PERVERS*

Quoique profondément bouleversés par l'établissement des usines d'aluminium de l'AIAG à Chippis, les villageois sont plutôt favorables à l'implantation de la grande industrie dans leur localité. De nouvelles ressources fiscales augmentent le budget communal bien que la contribution de la fabrique d'aluminium est insignifiante les dix premières années au regard des bénéfices enregistrés par la sucursale. En effet, jusqu'en 1918, en contrepartie de l'établissement des usines à Chip-

pis, la commune accorde un forfait fiscal annuel (impôt foncier et industriel) de 7500 francs<sup>32</sup>. L'AIAG s'engage également à verser la somme de 25 000 francs pour la participation aux frais de construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

L'équilibre démographique de Chippis est considérablement chamboulé. De 282 habitants en 1900, la population passe à 887 en 1910<sup>33</sup>. Les autorités communales doivent gérer des problèmes d'infrastructure provo-

qués par l'établissement de ces nouveaux habitants, mais aussi l'afflux journalier de milliers d'ouvriers aux usines. Mais le grand

point négatif est celui de la pollution par l'aluminium, pollution particulièrement nocive.

Année	Bénéfice net	Indice 1914 = 100	Coût des installations de Chippis
1905	2 539 118	38	1 160 752
1906	5 378 090	81	5 078 044
1907	5 362 744	80	8 660 917
1908	2 820 958	42	14 384 937
1909	2 061 275	31	19 731 945
1910	2 500 933	38	22 569 442
1911	2 322 530	35	25 963 052
1912	3 717 315	56	27 920 512
1913	6 383 364	96	31 030 572
<b>1914</b>	<b>6 663 099</b>	<b>100</b>	<b>34 150 514</b>
1915	9 142 465	137	39 670 882
1916	16 644 284	250	44 108 476
1917	19 368 345	291	Les données manquent pour les années qui suivent.
1918	12 093 845	182	
1919	7 133 609	107	
1920	6 829 403	102	
1921	3 386 954	51	
1922	3 824 086	55	
1923	7 705 848	116	
1924	11 317 243	170	
1925	11 968 936	180	

Tableau 1 : Bénéfices nets de l'AIAG, 1905-1925 (en francs suisses).  
(Aluminium Industrie Aktien Gesellschaft, Neuhausen,  
*Geschäftsbericht*, Neuhausen, AIAG, 1905-1925)

#### DES POLÉMIQUES DANS LA PRESSE

Diverses expertises avaient été faites de 1913 à 1917 afin de déterminer la responsabilité de l'usine pour les brûlures des végétaux et l'épidémie du bétail. Celles-ci provoquent de vives polémiques dans la presse valaisanne. La *Feuille*

*d'Avis du Valais* et la *Gazette du Valais* soutiennent la direction des usines et minimisent le problème des émanations nocives<sup>34</sup>. Seul le *Nouvelliste* dénonce les dommages causés aux végétaux et aux animaux ainsi que les atteintes à la santé<sup>35</sup>. *Le Confédéré* pour sa part ne s'engage pas dans le débat.

<sup>34</sup> *Gazette du Valais*, 2 octobre 1913, n° 116, p. 2; 4 octobre 1913, n° 117, p. 2; 9 octobre 1913, n° 119, p. 2; 18 mai 1918, n° 57 [=56], p. 1; 23 mai 1918, n° 59 [=58], p. 2. *Feuille d'Avis du Valais*, 2 octobre 1913, n° 116, p. 2.

<sup>35</sup> *Nouvelliste*, 27 septembre 1913, n° 131, p. 3; 2 octobre 1913, n° 133, p. 1; 4 octobre 1913, n° 134, p. 3; 7 octobre 1913, n° 135, pp. 1-2; 22 mai 1918, n° 76, p. 2; 22 juin 1918, n° 88, p. 1.

## LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'AIAG

Depuis 1913, une commission se chargeait d'évaluer les indemnités relatives aux dégâts exercés par les émanations nocives sur les cultures. L'AIAG s'acquittait de ces montants sans toutefois reconnaître sa responsabilité. La direction refuse pourtant dès 1918 d'indemniser les propriétaires. Avec la guerre, si les effets des émanations nocives ont considérablement augmenté, parallèlement à la croissance et à la diversification de la production, la direction a solidement renforcé son assise. Le monde politique valaisan hésite désormais à s'opposer à la puissante fabrique.

## LES INTERVENTIONS POLITIQUES DE 1918

En mars 1918, les communes de Sierre, Chalais, Loèche, Salquenen, Chippis, Saint-Luc et Randogne s'adressent à l'Etat du Valais pour engager le gouvernement à protéger l'agriculture des émanations nocives. La polémique éclate à la suite de l'intervention au Grand Conseil en mai 1918 du député Alexandre Zufferey, par ailleurs président de la commune de Chippis<sup>36</sup>.

Il dénonce les atteintes aux végétaux et aux animaux mais aussi les effets particulièrement nocifs pour la santé des humains. Le député Zufferey n'obtient cependant pas le soutien de ses pairs. Relayée dans la presse, la polémique se poursuit en juin et conduit le Département de l'Intérieur à organiser une séance de conciliation. La position solide de l'AIAG se confirme puisque les usines ne sont, cette fois-ci, plus reconnues responsables du dépérissement des végétaux. La polémique s'engage alors dans un débat d'experts pour finalement s'enliser.

### Violences des émanations:

« Les émanations causent du tort non seulement à la santé des hommes et du bétail, mais aussi aux cultures, jardinages, vergers, vignes, arbres fruitiers, etc. Dernièrement même, trois personnes ont failli être asphyxiées. Je me demande si, dans de telles conditions, notre existence est encore tolérable et s'il ne viendra pas un jour où toute la population de Chippis sera obligée d'émigrer pour sauver du moins la vie. Quant aux dégâts, l'AIAG nous renvoie aux tribunaux. »<sup>37</sup>

*L'intervention au Grand Conseil,  
le 16 mai 1918, d'Alexandre Zufferey,  
député et président de Chippis, témoigne  
des effets quotidiens des émanations nocives.*

## L'ÉMERGENCE DES PLAINTES

A Chippis, la première mention des émanations nocives apparaît dans le protocole des séances de l'assemblée bourgeoise en octobre 1916. L'assemblée décide alors d'exercer toute action, et de recourir en justice s'il est nécessaire, contre les « fumées délétères »<sup>38</sup>. En août 1917, on parle vivement des effets qui s'appliquent désormais aux humains<sup>39</sup>. De nombreux villageois ainsi que le curé de la paroisse se plaignent des effets violents sur la santé. Le docteur de Werra constate, que certains éléments des habitations de Chippis sont corrodés par les acides. La tuberculose fait de nombreuses victimes. Englobée dans le complexe industriel, l'église est soumise aux effets violents des émanations. Lors des offices religieux, les évanouissements et vomissements sont fréquents<sup>40</sup>. Cependant, cette agitation et ces plaintes n'auront pas de suite.

- 
- <sup>36</sup> AEV, *Bulletin du Grand Conseil*, 16 mai 1918, p. 75.
- <sup>37</sup> AEV, *Bulletin du Grand Conseil*, 16 mai 1918, p. 75.
- <sup>38</sup> ACC, livre P. 22, p. 233, Protocole des assemblées bourgeoises, 8 octobre 1916.
- <sup>39</sup> ACC, livre G. 27, pp. 28-30, Protocole des séances du conseil communal, 28 août 1917.
- <sup>40</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du docteur M. de Werra, pp. 31-32.

---

## *Le problème de la pollution à Géronde et sa « solution »*

### *L'INSTITUT DE GÉRONDE*

Sur la colline de Géronde qui surplombe le village au nord-est, l'Institut des sœurs de la Congrégation de la Sainte-Croix d'Ingenbohl dispensait depuis 1894 un enseignement à des enfants sourds-muets. En 1909, 59 enfants, dix sœurs aidées de quatre laïcs et d'un aumônier résident au couvent. Au programme, démutisation des élèves, enseignement de base,

instruction religieuse bien sûr, mais aussi travail manuel avec une cordonnerie, une vannerie et de la menuiserie. Les élèves proviennent aussi bien du Haut que du Bas-Valais et ils rencontrent la population sierroise lors de spectacles qu'ils présentent pour les villages environnants. L'État du Valais, par son Département de l'Instruction publique, exerce la haute sur-



*L'Institut pour enfants sourds-muets dans un cadre bucolique.  
Derrière la colline... le site de production d'aluminium,  
vers 1920 et 1930.  
(Charles Krebs, Médiathèque Valais – Martigny)*

veillance sur l'établissement. Bien que le gouvernement valaisan accorde à l'Institut une subvention annuelle totale de 6000 francs pour la pension des élèves, l'institution éprouve des difficultés financières<sup>41</sup>. La charité permet de subsister. Les sœurs travaillent aux vignes ou récoltent le foin nécessaire à l'alimentation des quelques vaches dans un petit domaine constitué sur et au pied de la colline de Géronde.

### LES CONSÉQUENCES DE LA POLLUTION

A Géronde, la situation face à la pollution de l'AIAG est analogue à celle de Chippis, voire pire, puisque l'Institut surplombe de quelques mètres seulement les cheminées des usines. Placé à l'ouverture du Val d'Anniviers sur la plaine du Rhône, l'établissement se trouve sous les vents, et les courants atmosphériques y favorisent l'épanchement des gaz et fumées. La supérieure de Géronde mentionne, dans une lettre adressée au président de Chippis en juillet 1909 déjà, le problème des gaz et fumées qui atteignent l'Institut<sup>42</sup>. En octobre 1913, elle écrit au docteur Turini, de Sierre<sup>43</sup>. A l'Institut, il n'est alors plus possible d'aérer les locaux et les dortoirs car les émanations envahissent l'établissement. Les chambres de l'aumônerie orientées au sud, soit en direction des usines d'aluminium, sont inhabitables. Les gaz et fumées provoquent des difficultés respiratoires. Un article du *Nouvelliste*, publié en octobre 1913, confirme les atteintes à la santé des habitants de l'établissement pour sourds-muets<sup>44</sup>. Les premiers effets sont décrits par l'aumônier en 1914 à savoir, maux de tête, vertiges et saignements des voies nasales<sup>45</sup>.

### UN CRI DE DÉSESPOIR (1919)

Le 19 mai 1919, un rapport sur la situation critique de l'établissement de Géronde parvient au Département de l'Instruction publique et au Département des Finances du canton du Valais<sup>46</sup>. Ce document relativement important

aborde des points tels que les locaux, les bâtiments et l'exploitation agricole, le personnel, l'administration de l'établissement. La Congrégation décrit les éléments perturbateurs qui entravent la marche normale de l'Institut. Depuis 1916, neuf des douze sœurs ont dû quitter l'Institut pour de graves problèmes de santé. L'idée d'un transfert de l'institution commence alors à poindre.

Joseph Burgener, chef du Département de l'Instruction publique, répond poliment à ce rapport et assure que la question d'un possible transfert sera rapidement réglée<sup>47</sup>. L'affaire traîne, mais en octobre 1919, la supérieure générale de la Congrégation intervient alors d'Ingenbohl pour indiquer au docteur R. de Riedmatten, médecin cantonal, l'aggravation des santés à Géronde<sup>48</sup>.

### L'ULTIMATUM DE L'INSTITUT (1920)

L'insistance de la Congrégation d'Ingenbohl va, contrairement à Chippis, conduire l'Etat à une réaction. Le statut social des sœurs est déterminant dans l'explication de la disparité de traitement entre le village de Chippis et l'Institut. Dans la société valaisanne du début du XX<sup>e</sup> siècle, les religieuses et religieux possédaient un statut qui les distinguait du reste de la population. La Congrégation bénéficie ainsi d'une certaine audience auprès des autorités politiques valaisannes. Enfin, l'Etat du Valais détenait la haute surveillance sur l'établissement.

La supérieure générale de la Congrégation rencontre le Conseil d'Etat en octobre 1919 et place le gouvernement devant un ultimatum. En effet, la Congrégation se retirera si l'établissement n'est pas transféré dans un lieu plus salubre<sup>49</sup>. Soumis à la pression de la supérieure générale, le chef du Département des Finances, H. Seiler, informe, en mars 1920, la direction générale de l'AIAG à Neuhausen de la plainte formulée par la Congrégation<sup>50</sup>. La direction générale répond en avril et refuse toute responsabilité dans l'affaire. A Neuhausen, on avance que « la mise en demeure » n'est étayée

■  
<sup>41</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 679, Notice sur l'Institut de Géronde, document rédigé par la Congrégation d'Ingenbohl, 1907.

<sup>42</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du docteur M. de Werra, p. 2.

<sup>43</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du docteur M. de Werra, p. 2.

<sup>44</sup> *Nouvelliste*, 4 octobre 1913, n° 134, p. 3.

<sup>45</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du docteur M. de Werra, p. 4.

<sup>46</sup> ACI, *Chronique*, 19 mai 1919, p. 119; AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 680.

<sup>47</sup> ACI, *Chronique*, 26 mai 1919, p. 119.

<sup>48</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Lettre de la supérieure générale de la Congrégation à Ingenbohl au médecin cantonal R. de Riedmatten, 23 octobre 1919.

<sup>49</sup> ACI, *Chronique*, 31 mai 1920, p. 138.

<sup>50</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du professeur L. Michaud, pp. 6-7.

d'aucune preuve scientifique puisque la succursale de Chippis se conformerait à toutes les prescriptions légales concernant les rapports et égards que se doivent les voisins<sup>51</sup>. Au gouvernement valaisan on reste perplexe, comme pris dans un étau. Le conseiller d'Etat Seiler se dégage de l'affaire et transmet le pavé brûlant au chef du Département de l'Instruction publique, Joseph Burgener. Cependant, la supérieure générale insiste et envoie à Géronde un émissaire pour traiter avec les autorités cantonales de la question du transfert de l'Institut<sup>52</sup>. Durant le printemps et l'été 1920, l'éventuel transfert de l'Institut en ville de Sierre est envisagé. Toutefois, la population sierroise est hostile à l'établissement de l'Institut au centre ville, on craint d'être

dérangé et l'on préfère tenir les grands bâtiments envisagés pour le transfert à la disposition des touristes.

Confronté à l'ultimatum de la Congrégation et au refus de responsabilité formulé par l'AIAG, le gouvernement se trouve dans une situation difficile. La direction générale à Neuhausen suggérait de rechercher objectivement les causes des maladies qui apparaissent à Géronde. Ainsi, la voie des expertises se dessine. En mai 1920, le gouvernement valaisan, d'entente avec l'AIAG, demande au professeur Louis Michaud, de l'Université de Lausanne, d'élaborer un rapport sur la situation sanitaire de l'Institut<sup>53</sup>. En octobre 1920, les cours reprennent à Géronde, bien que le problème des effets nocifs sur la population ne soit pas résolu.

■  
<sup>51</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 683/2, Lettre de la direction générale de l'AIAG à H. Seiler, chef du Département des Finances, 12 avril 1920.

<sup>52</sup> ACI, *Chronique*, 17 juin 1920, p. 139.

<sup>53</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Lettre du chef du Département de l'Instruction Publique J. Burgener au professeur L. Michaud, 26 mai 1920.



Lingots d'aluminium, vers 1928.  
(AIAG, Médiathèque Valais – Martigny)

*LE RAPPORT CONTESTABLE  
DU PROFESSEUR MICHAUD*

Louis Michaud, professeur ordinaire de pathologie interne à l'Université de Lausanne de 1913 à 1950, est aussi directeur de la clinique médicale de l'hôpital cantonal vaudois. Il appuie ses conclusions sur les analyses chimiques effectuées à Géronde par un professeur de l'Université de Lausanne. L'assistant du professeur Michaud se rend à l'Institut du 31 mai au 7 juillet 1920 afin de procéder à

l'examen médical des habitants de l'établissement.

Dans son rapport, le professeur Michaud décrit l'état de santé de chaque sœur et de chaque enfant. Ainsi, en juin 1920, 61 % des enfants et 80 % des religieuses seraient atteints de tuberculose. Le professeur Michaud détecte un goître chez 72 % des enfants et 90 % des sœurs. Il révèle encore des affections valvulaires du cœur, des tachycardies basedowiennes, de l'anémie, des migraines, des



*La région de Chippis, vers 1930.*  
(Charles Krebs, Médiathèque Valais – Martigny)



troubles de l'estomac<sup>54</sup>. Les maladies respiratoires sont particulièrement développées. Les sœurs et les enfants souffrent aussi de dyspnée, de laryngite et de pharyngite chroniques, d'asthme.

Par un raisonnement simple, le professeur Michaud dédouane l'usine et sa direction de toute responsabilité. Selon lui, les ouvriers qui seraient bien plus exposés aux émanations par leur travail en fabrique ne présenteraient aucun symptôme particulier dû aux gaz dégagés lors de la production d'aluminium ou d'acide nitrique. De même, la population qui vit dans le voisinage des usines, ne révélerait aucun cas d'intoxication. Le professeur Michaud en déduit donc que si les ouvriers ne sont pas affectés par les émanations, les sœurs et les enfants de l'Institut de Géronde ne sauraient l'être. Le vent et les conditions sanitaires défectueuses sont donc seuls responsables de l'éclosion des maladies qui affectent les habitants de l'Institut. Le reste n'est que « légende et superstitions »<sup>55</sup>, analyse chimique à l'appui ! Le 6 septembre 1920, le chef du Département de l'Instruction publique accuse réception du rapport et souligne la grande objectivité de l'expertise<sup>56</sup>.

### **Le bon sens populaire**

« Pour moi [M. de Werra], je l'avoue au risque de passer pour un ignare ou un rustre, que je préfère à cette spécieuse dialectique le gros bon sens du populo qui trouve que, avant qu'il y eut des usines à Chippis, il n'y avait ni gaz ni fumées et l'on dormait en paix tandis que depuis qu'il y a des usines, il y a plus ou moins des gaz et des fumées selon la quantité qu'elles en vomissent dans l'atmosphère. »

*AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du docteur M. de Werra, p. 20.*

### **LE CONTRE-RAPPORT DU DOCTEUR DE WERRA**

L'affaire semble dès lors terminée, mais ce serait compter sans l'intervention énergique du docteur M. de Werra. Celui-ci rejette fermement les conclusions du rapport Michaud et élabore à son tour, avec très peu de moyens, un contre-rapport. Ne pouvant disposer de finances pour réaliser une analyse chimique contradictoire, il décortique le rapport Michaud en s'appuyant sur son « bon sens ». Il connaît la région sierroise, il y exerce la médecine depuis 1901 et il a eu l'occasion de soigner des ouvriers de la fabrique d'aluminium mais aussi les sœurs et les enfants de Géronde.

Pour le docteur de Werra, le principe de la nocivité des émanations a été reconnu par la direction de l'AIAG puisqu'elle a accepté d'indemniser les propriétaires des vignes endommagées<sup>57</sup>. De même, les effets nocifs sur les bovins ont pu être constatés. La croissance de la production d'aluminium et d'acide nitrique à l'usine de Chippis entre 1916 et 1919 a induit une augmentation de la pollution qui a atteint plus fortement la santé des sœurs et des enfants de Géronde<sup>58</sup>.

Le docteur de Werra récuse les artifices scientifiques jetés aux yeux du lecteur du rapport Michaud. Il ne condamne pas la science, mais il dénonce son utilisation à des fins intéressées. Le docteur de Werra s'appuie également sur les déclarations de l'aumônier de l'Institut qui exerça de 1894 à 1909. Selon ce témoignage, aucune endémie n'avait gravement troublé l'établissement lors des quinze premières années à Géronde. Ce n'était que depuis l'installation de la fabrique d'aluminium que des maladies affectaient gravement les habitants de l'Institut pour enfants sourds-muets. Pour le docteur de Werra, les émanations toxiques dégagées par l'usine d'aluminium de Chippis affectent l'appareil respiratoire et conduisent à l'éclosion de la tuberculose ou à l'ouverture d'anciens foyers cicatrisés<sup>59</sup>.

■  
<sup>54</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du professeur L. Michaud, pp. 44, 61, 66. Le rapport porte sur 67 enfants (31 filles et 36 garçons), 12 sœurs et 5 employés laïcs.

<sup>55</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du professeur L. Michaud, pp. 75-76.

<sup>56</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Lettre de J. Burgener, chef du Département de l'Instruction Publique, au professeur L. Michaud, 6 septembre 1920.

<sup>57</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du docteur M. de Werra, p. 3.

<sup>58</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du docteur M. de Werra, p. 26.

<sup>59</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du docteur M. de Werra, p. 28.

## LE DÉPLACEMENT DE L'INSTITUT (1929)

Les troubles qui affectaient la santé des habitants de l'Institut de Géronde étaient bien réels. Aussi bien le professeur Michaud que le docteur de Werra le reconnaissent. La contradiction de ces deux rapports sème la confusion auprès des autorités politiques valaisannes. N'ayant disposé ni du temps ni des connaissances scientifiques nécessaires, le gouvernement remet, en grande partie, le règlement de la question de l'Institut et des émanations

nocives à l'expert Louis Michaud. L'affaire s'enlise pour ne revenir à l'ordre du jour qu'en 1928. Une commission du Grand Conseil propose alors le déplacement de l'Institut pour enfants sourds-muets de Géronde au Bouveret. Le Grand Conseil acquiesce et l'Institut prend possession de ses nouveaux quartiers au Bouveret à l'hôtel de l'Aiglon, en juillet 1929. Le coût de l'opération s'élèvera à 360 000 francs<sup>60</sup>, somme déboursée par l'Etat du Valais. Aucune condamnation ni participation financière n'affecteront les usines de Chippis.

■  
<sup>60</sup> AEV, *Bulletin du Grand Conseil*, 24 mai 1929, pp. 369-386.

<sup>61</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 683/2, Lettre de la direction générale de l'AIAG à H. Seiler, chef du Département des Finances, 12 avril 1920.

---

## *A la recherche du silence : éléments de stratégie*

### LA NÉGATION DE TOUTE RESPONSABILITÉ

De 1908 à 1930, la direction des usines d'aluminium à Neuhausen et à Chippis est confrontée à diverses plaintes au sujet des effets nocifs produits par les émanations. La direction refusera systématiquement toute responsabilité. Selon la fabrique, la production d'aluminium ne dégage pas de pollution. Cette réponse est adoptée pour les atteintes aux végétaux et aux animaux, bien qu'entre 1913 et 1917 la direction dédommage les propriétaires lésés. La même position est adoptée en 1920, puisque la direction de Neuhausen décline toute responsabilité au sujet de l'intoxication des habitants de Géronde<sup>61</sup>.

### LE CONTRÔLE DU RAPPORT D'EXPERTISE

Au cours des conflits concernant les émanations nocives, les rapports d'expertise ont une place fondamentale. Les plaintes particulières ou collectives pour les dommages aux végé-

taux ou aux animaux conduisent, dans le cas d'une procédure administrative, à une expertise censée déterminer l'élément perturbateur et sa nature. L'administration occupe la place d'arbitre. Une taxation est ensuite effectuée si les émanations nocives sont reconnues responsables des dégâts. Enfin, l'industriel dédommage les lésés. La procédure pénale rejoint la procédure administrative puisqu'une expertise est aussi demandée par l'instance judiciaire. Dans le cas d'atteintes aux humains, les autorités politiques et l'industrie incriminée procèdent également à la nomination d'une commission scientifique dont la tâche consiste à définir la cause des troubles de la santé.

Dans le cadre de l'expertise qui porte sur l'Institut de Géronde, la direction de Chippis suggère avec insistance le choix de l'arbitre, afin de s'assurer de conclusions en sa faveur. En effet, c'est le directoire de l'AIAG à Neuhausen qui demande au Conseil d'Etat de nommer le pro-

fesseur Louis Michaud comme arbitre du conflit<sup>62</sup>. Une fois nommé par le gouvernement valaisan<sup>63</sup>, le professeur Michaud s'empresse avec ardeur d'innocenter la succursale de Chippis.

L'interprétation de la question, toute scientifique soit-elle, peut être influencée. La subjectivité du rédacteur d'un rapport d'expertise s'exprime déjà lors de la présentation des faits. Ainsi l'expert sélectionne-t-il certains éléments au détriment d'autres informations. Dans son rapport le professeur Michaud décide, par exemple, de ne pas attacher d'im-

portance aux déclarations des enfants de l'Institut qui présentent selon lui des déficiences mentales trop fortes pour que leur jugement soit crédible<sup>64</sup>. Toutefois, il insère dans son texte toutes les affirmations des mêmes enfants ou des parents tendant à innocenter l'usine<sup>65</sup>. Le scientifique oriente donc son expertise dans un certain sens et selon un certain objectif.

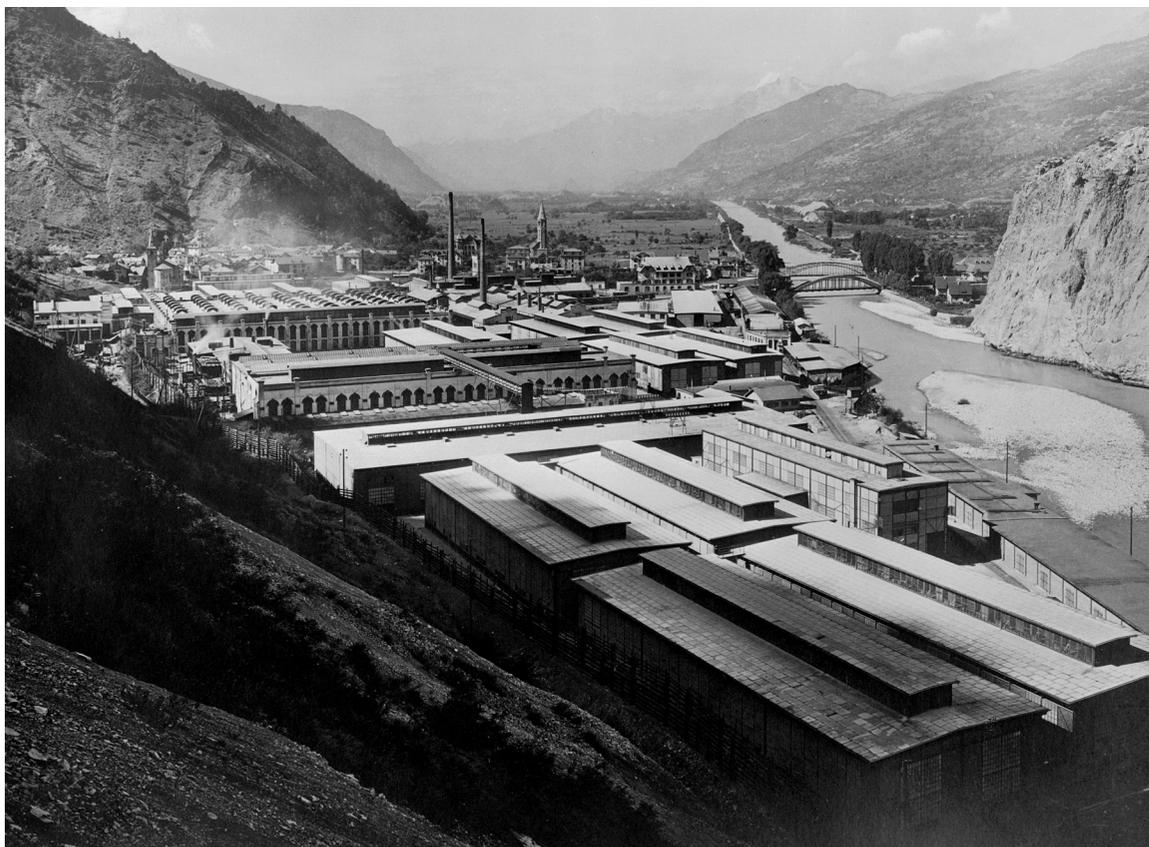
A ce problème de la sélection des faits, doit être ajoutée la question de l'interprétation de ceux-ci puisque à partir d'un événement, de multiples interprétations sont possibles. Le docteur

■  
<sup>62</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Lettre de H. Détraaz, directeur de la succursale de l'AIAG à Chippis, à H. Seiler chef du Département des Finances, 10 mai 1920.

<sup>63</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Protocole de la séance du Conseil d'Etat, 14 mai 1920.

<sup>64</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du professeur L. Michaud, p. 52.

<sup>65</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du professeur L. Michaud, pp. 52-56.



*Les infrastructures des usines à Chippis séparées du petit village par la Navizance. Sur la droite, le Rhône et le flanc de la colline de Géronde, entre 1930 et 1940.*

(Oscar Darbellay, Médiathèque Valais – Martigny)

de Werra conclut que les tuberculoses présentées par les ouvriers ou les habitants du voisinage de l'usine sont aggravées par les fumées et les gaz des usines d'aluminium de Chippis<sup>66</sup>. Pour sa part, le professeur Michaud incrimine les vents et les mauvaises conditions hygiéniques des bâtiments de Géronde<sup>67</sup>. A partir d'un même fait et d'analyses scientifiques, deux interprétations diamétralement opposées peuvent donc être développées. La contradiction entre les rapports Michaud et de Werra trouble les autorités politiques valaisannes. Né d'une initiative personnelle, le rapport du docteur de Werra n'a jamais eu le poids de l'expertise Michaud. En effet, le prestige scientifique jouera en faveur du professeur et directeur de la clinique médicale de l'hôpital cantonal vaudois. Le rapport Michaud orientera les autorités politiques et influera sur leurs décisions. Le gouvernement rétribuera le professeur Michaud à hauteur de 12 327 francs<sup>68</sup>. Le docteur de Werra ne sera, lui, jamais reconnu et ne percevra aucun dédommagement.

#### LA MISE SOUS INFLUENCE DU GRAND CONSEIL

L'AIAG bénéficie de soutiens au sein des instances politiques valaisannes et utilise ces appuis afin d'influencer le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat. En 1913 déjà, Charles de Preux, ancien conseiller d'Etat et ancien directeur de la succursale de Chippis, engage ses relations pour orienter ses anciens subordonnés du Département de l'Intérieur dans les expertises concernant les dégâts produits par les émanations nocives. Le *Nouvelliste* dénonce cette double fonction de préfet – conseiller de l'AIAG. Charles Haegler, rédacteur en chef du *Nouvelliste*, demande d'ailleurs en août 1913 la démission du préfet, sans toutefois s'en prendre à sa fonction de conseiller des usines d'aluminium de Chippis<sup>69</sup>.

La discussion qui se développe le 15 mai 1917 au Grand Conseil au sujet de la pollution des cours d'eau par l'industrie de l'alu-

minium permet de connaître les députés qui défendent l'AIAG face à ceux qui dénoncent la pollution émise par l'industrie<sup>70</sup>. En 1915, la disparition des poissons dans les cours d'eau valaisan avait donné lieu à diverses expertises. Le débat du 15 mai 1917 débute lorsque le député Georges Morand s'enquiert du résultat de ces expertises. Interpellé, le chef du Département des Finances répond que ces expertises n'ont pu déterminer les effets nocifs des déchets industriels. Le député Albano Fama intervient alors dans la discussion de ce 15 mai 1917 pour affirmer que les poissons ne succombent pas en raison d'une pollution industrielle, mais d'une maladie propre à la gent poissonnière. Albano Fama, député de tendance radicale de 1909 à 1937 puis conseiller d'Etat en charge du Département Militaire et de la Police de 1937 à 1945, avait précédemment fondé et dirigé la fabrique de Conserves de Saxon.

Ce même 15 mai 1917, le député Maurice Trottet s'immisce dans le débat au Grand Conseil et déclare que l'industrie ne peut être accusée du « meurtre » de tous les poissons du pays<sup>71</sup>. Député de tendance radicale de 1917 à 1925, Maurice Trottet préside le Grand Conseil de 1922 à 1923. Défenseur de l'industrie, il est le porte-parole de l'*Union des Industriels valaisans* dont il est le secrétaire. Henri Détraz, directeur de la succursale de l'AIAG à Chippis, devient d'ailleurs membre du comité en décembre 1924<sup>72</sup>. C'est alors, sous la présidence de M. Trottet, que les discussions au Grand Conseil au sujet de la pollution industrielle disparaissent des ordres du jour.

Cette discussion du 15 mai 1917 au Grand Conseil n'est pas isolée et ces députés interviennent régulièrement, au cours des séances portant sur les effets des émanations nocives, pour dédouaner la succursale de l'AIAG à Chippis de toute responsabilité. Outre Charles de Preux, Etienne Dallèves est le principal appui de l'usine d'aluminium à l'assemblée législative (député de 1913 à 1925). Avocat de la succursale de Chippis, il représente

■  
<sup>66</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du docteur M. de Werra, p. 11.

<sup>67</sup> AEV, DECS, fonds 4150-8, vol. 49, réf. 682, Rapport du professeur L. Michaud, p. 75.

<sup>68</sup> AEV, *Bulletin du Grand Conseil*, 11 mai 1921, pp. 46-47.

<sup>69</sup> *Nouvelliste*, 28 août 1913, n° 118, p. 1.

<sup>70</sup> AEV, *Bulletin du Grand Conseil*, 15 mai 1917, pp. 28-30.

<sup>71</sup> AEV, *Bulletin du Grand Conseil*, 15 mai 1917, p. 29.

<sup>72</sup> *Nouvelliste*, 24 décembre 1924, n° 146, p. 2.

l'AIAG avec son directeur Henri Détraz lors de réunions qui portent sur les dégâts et brûlures aux végétaux<sup>73</sup>. Etienne Dallèves défend publiquement la fabrique d'aluminium dans la presse lorsque cela est nécessaire<sup>74</sup> et attaque en justice le *Nouvelliste* pour son puissant client<sup>75</sup>. Au Grand Conseil, lorsque les discussions portent sur les effets nocifs des émanations, il intervient en sa qualité d'avocat de l'AIAG et non en tant que député. Ce comportement provoquera diverses réactions de députés qui dénoncent cette instrumentalisation de la fonction<sup>76</sup>. Etienne Dallèves use cependant de toute son influence et de la tribune que lui offre le Grand Conseil pour défendre la succursale de l'AIAG à Chippis.

Ces politiciens qui soutiennent l'industrie de l'aluminium exercent également leur influence lors des expertises. C'est le cas du député Albano Fama, fervent défenseur de l'industrie. Nommé expert, en 1927, avec le Dr Hans Leuzinger pour examiner la plainte collective des vigneron de Géronde, il rejette fermement toute responsabilité de la fabrique dans le dépérissement des vignes. Dans le rapport d'expertise du 10 octobre 1927 signé par A. Fama les émanations nocives des usines d'aluminium de Chippis ne sont pas même considérées comme pouvant influencer sur la récolte<sup>77</sup>. En 1924 pourtant, après une étude de six ans, le Dr H. Cristiani, directeur de l'Institut d'hygiène expérimentale de Genève avait déclaré que la végétation de Géronde était fortement endommagée par les émanations nocives de l'usine d'aluminium de Chippis<sup>78</sup>.

La direction des usines exerçait donc une influence au niveau cantonal sur le gouvernement et l'administration. Le préfet du district, représentant du Conseil d'Etat dans la région sierroise, s'activait à défendre et à couvrir son ancienne fabrique. Le Grand Conseil était largement noyauté par des députés qui s'opposaient à toutes critiques ou plaintes envers les industries d'aluminium. Phagocytant l'appareil administratif et politique, la

direction des usines de Chippis empêcha toutes plaintes d'émerger et imposa ainsi une chape de silence.

### L'IMMIXION DANS LES AFFAIRES COMMUNALES DE CHIPPIIS

A Chippis, la fabrique s'imisce officiellement dans la vie et la gestion politique du village dès 1912. Henri Détraz, directeur de la fabrique d'aluminium, est élu conseiller communal à la fin de l'année 1912<sup>79</sup>. Les cinq candidats de la « *Liste du Village et de l'Aluminium* », dont H. Détraz fait partie, sont élus. Les deux candidats de la « *Liste démocratique* » ne recueillent aucune voix. L'avocat-notaire Alexandre Zufferey, colistier de H. Détraz en 1912 sur la liste du Village et de l'Aluminium, préside le conseil communal. Outre la responsabilité de la caisse communale, H. Détraz est membre du tribunal de police. Cette fonction confère au directeur la possibilité de surveiller les ouvriers à l'extérieur de la fabrique même si les interventions de ce tribunal sont peu nombreuses et concernent souvent des événements insignifiants. La commission de salubrité publique, dont H. Détraz est également membre, traite des éventuelles questions se rapportant aux émanations nocives. Les protocoles des séances du conseil communal et de l'assemblée primaire témoignent de la situation particulière du directeur de la fabrique d'aluminium au sein de l'autorité communale. Le 22 février 1915, la séance du conseil communal se tient au domicile de H. Détraz<sup>80</sup>. Le conseil se réunit pour examiner une offre d'achat de l'AIAG concernant des terrains de la municipalité et de la paroisse de Chippis. Henri Détraz officie comme vendeur en tant que caissier communal et comme acheteur en tant que directeur des usines d'aluminium. Autre particularité, le 25 novembre 1916, la séance du conseil communal a même lieu dans les bureaux de la succursale de l'AIAG à Chippis, bien que le conseil soit réuni pour traiter d'affaires courantes<sup>81</sup>. Le président de la commune, A. Zufferey, mobi-

73 *Nouvelliste*, 18 juin 1918, n° 86, p. 3.

74 *Gazette du Valais*, 23 mai 1918, n° 59 [=58], p. 2.

75 *Nouvelliste*, 27 avril 1918, n° 67, p. 3.

76 AEV, Bulletin du Grand Conseil, 1<sup>er</sup> juin 1921, pp. 6-7.

77 AEV, Santé Publique, fonds 5710-1, vol. 9, réf. 151 bis, Rapport Leuzinger.

78 AEV, Office vétérinaire, fonds 3360-1, vol. 92, réf. 1, Deuxième rapport du Dr H. Cristiani.

79 ACC, livre P. 22, élection au conseil communal, pp. 63-66, Protocole des séances du conseil communal et des assemblées primaires et bourgeoises, sans date.

80 ACC, livre P. 22, pp. 168-171, Protocole des séances du conseil communal, 22 février 1915.

81 ACC, livre P. 22, pp. 236-237, Protocole des séances du conseil communal, 25 novembre 1916.

lisé, est absent tout comme le vice-président, indisposé. Réélu en décembre 1916, H. Détraz démissionne le même mois à la suite de relations conflictuelles avec les autres membres du

conseil et la population. Le président A. Zufferey s'activait fermement au Grand Conseil pour tenter de dénoncer les effets de la pollution de l'industrie de Chippis.

■  
82 AEV, *Bulletin du Grand Conseil*,  
19 novembre 1923, p. 139.

---

## Conclusion

┌ Au cours des conflits qui opposent les industriels aux particuliers et institutions lésés, l'Etat du Valais tente de fonctionner comme instance de conciliation et d'arbitrage. Pourtant, l'absence de législation dans le domaine de la police sanitaire et de l'hygiène rend la tâche du gouvernement difficile. En vue de pallier cette carence, le Conseil d'Etat du canton du Valais élabore en 1923 un projet de loi sur la protection de la santé des hommes, des animaux et des cultures. Lors de la présentation du projet de loi au Grand Conseil en novembre 1923, le gouvernement souligne qu'il ne cherche pas à porter atteinte à l'industrie valaisanne et à son développement<sup>82</sup>. Les ressources hydroélectriques ont permis l'éclosion de l'industrie en Valais à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le gouvernement espère que cet essor se poursuive. Après discussion, cette loi sur la police sanitaire est adoptée par le Grand Conseil en second débat le 23 mai 1924. Ratifiée par les citoyens valaisans, elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1925. Elle se préoccupe surtout des dommages que les émanations des usines pourraient produire sur les cultures. Pour ce qui concerne les effets nocifs des émanations sur la santé des humains, le texte reste un vœu pieux.

Les combats entrepris pour dénoncer les effets des émanations sont soutenus par des personnes qui possèdent un certain statut social: le président et député Alexandre Zufferey, avocat à

Sierre et Chippis, le docteur Meinrad de Werra, médecin du district, le curé de la paroisse de Chippis, Oscar Monnay, et enfin la Congrégation des Sœurs d'Ingenbohl. Toutes les actions des particuliers sont entravées par la direction des usines. Aux appuis politiques, au contrôle des expertises, la direction de Chippis ajoute la déstabilisation de ces personnes. La direction tente de discréditer le président de la commune auprès de son conseil. Son action au Grand Conseil est jugée trop vive, trop insistante. Le curé Monay qui dénonce lui aussi les effets nocifs sur la population sera accusé, par la presse protestante de Suisse romande, d'intolérance religieuse envers les réformés arrivés avec les usines à Chippis. Enfin, les actions du docteur de Werra sont entravées et bloquées par le préfet du district acquis à la défense de la fabrique. Finalement, seule la Congrégation d'Ingenbohl est entendue, bien qu'elle n'ait jamais obtenu satisfaction. La structure de l'organisation religieuse, par son assise hors du canton et son prestige, permet du moins la prise en considération des plaintes. Ces événements se déroulent dans un temps particulier, à savoir celui du conflit européen et ses conséquences. A Chippis, l'industrie de l'aluminium devient une pièce maîtresse du système de production nationale. La « militarisation » du site en 1917 témoigne des soutiens au niveau fédéral. Les préoccupations sont alors centrées sur la défense du pays.

Ce début de siècle se caractérise, pour le Valais, par les débuts de l'industrialisation. Grâce à la déclivité des montagnes, l'eau permet l'essor économique de la région. Paradoxalement, le terrain reste défavorable sur le plan écologique puisque les émanations sont contenues dans une sorte de vase clos dont les effets s'exercent avec une virulence plus violente qu'ailleurs. Il est certain que cette première industrialisation a permis l'essor économique de la région sierroise. Des milliers d'ouvriers ont travaillé aux usines d'aluminium depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, où ils s'affairent aujourd'hui encore. Autour de ce pôle industriel, de nombreuses entreprises profitent des travaux de sous-traitance et de l'impulsion économique du grand voisin. L'amélioration des conditions de vie dans la

région est ainsi liée à ce travail de la population aux usines. Pourtant, face à cette évolution, il ne peut être oublié que tout un voisinage a profondément souffert de la pollution industrielle. Contrées par une stratégie efficace, les plaintes et doléances ne furent jamais prises en considération par la direction de Chippis et de Neuhausen. Certes, de tels événements ne sauraient être jugés à l'aune de critères valables aujourd'hui pour des thèmes comme la protection de l'environnement, la santé des travailleurs et des habitants du voisinage d'une industrie. Toutefois, la direction de la fabrique d'aluminium a étouffé consciemment des plaintes alors fondées. Elle a noyauté les hommes et les instances politiques pour se dégager de toute responsabilité et imposer le silence.

---

## *Bibliographie*

- |  |  |
|--|--|
| <p>┌ G. ARLETTAZ, «L'évolution du Valais (1815-1939). Aspects politiques, démographiques et économiques», in <i>Valais. De la tradition à la modernité</i>, Lausanne, 1989, pp. 3-18.</p> <p>ASSOCIATION DE DÉFENSE CONTRE LES ÉMANATIONS NOCIVES DES USINES, <i>Dossier Fluor: propositions pour améliorer l'épuration du fluor aux usines de Martigny, Chippis et Steg</i>, Martigny, Association de défense contre les émanations nocives des usines, 1976.</p> <p>A. CLAVIEN, «La modernisation du Valais 1848-1914», in J.-H. PAPILLOUD <i>et alii</i>, <i>Histoire du Valais</i>, Sierre, 2002, 4 vol.</p> <p>I. GRINBERG, F. HACHEZ-LEROY <i>et alii</i>, <i>L'Aluminium un si léger métal</i>, Paris, Gallimard, 2003.</p> <p>B. KAUFMANN, <i>Die Entwicklung des Wallis vom Agrar- zum Industriekanton</i>, Winterthur, éd. P.G. Keller, 1965.</p> <p>S. PAVILLON, «Les ouvriers en Valais, entre révolution industrielle et révolution conservatrice», in <i>Annales valaisannes</i>, Sion, 1998, pp. 149-170.</p> <p>H. ROH, <i>Fédéralisme politique et décentralisation économique et industrielle, l'exemple du Valais</i>, Sion, Industrival, 1960.</p> <p>E. ROUX, «L'évolution politique au tournant du siècle», in J.-H. PAPILLOUD <i>et alii</i>, <i>Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)</i>, Sion, publié par le Groupe valaisan de sciences humaines, 1979.</p> | <p>ARLETTAZ 1989</p> <p>DOSSIER FLUOR 1976</p> <p>CLAVIEN 2002</p> <p>GRINBERG 2003</p> <p>KAUFMANN 1965</p> <p>PAVILLON 1998</p> <p>ROH 1960</p> <p>ROUX 1979</p> |
|--|--|

M. SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, Sierre, éd. du Manoir, 1978.

SALAMIN 1978

A. SCHWERI, *La grève de 1917 aux usines d'aluminium de Chippis: un exemple de traumatisme industriel en pays agricole*, mémoire, Université de Genève, 1988.

SCHWERI 1988

M.-A. ZUFFEREY, *Chippis, de la communauté agricole au bourg industriel*, Sierre, éd. Monographic, 1982.

ZUFFEREY 1982

---

## Sources

Archives de l'Etat du Valais

AEV

Archives de la commune de Saint-Luc

ACSL

Département de la Culture et du Sport

DECS

Fonds de l'Inspection cantonale des forêts

Forêts

Fonds de l'Office vétérinaire

Office vétérinaire

Fonds de la Santé Publique

Santé Publique

Fonds du Service Industrie, Travail et Commerce

SITC

*Bulletin des séances du Grand Conseil*

*Bulletin du Grand Conseil*

Archives de la commune de Chippis

ACC

Archives de la Congrégation des Sœurs de la Sainte Croix d'Ingenbohl, à Fribourg

ACI

Journaux

*Le Confédéré*

*Le Confédéré*

*Feuille d'Avis du Valais*

*Feuille d'Avis du Valais*

*Gazette du Valais*

*Gazette du Valais*

*Nouvelliste valaisan*

*Nouvelliste*

A relever: Selon la direction d'*Alcan Aluminium Valais S.A.*, héritière de l'AIAG, la totalité des archives de cette entreprise aurait disparu pour la période étudiée.

(Lettre de Daniel Anliker, directeur d'*Alcan Aluminium Valais S.A.*, au rédacteur de cet article, 13 avril 2004.)